

Accueil>Législation et jurisprudence>Publication d'annonces officielles

Publication d'annonces officielles

Malte

Sur quel(s) site(s) web les annonces officielles sont-elles publiées?

Les annonces officielles sont publiées sur le site <https://www.gov.mt/en/Government/DOI/Pages/default.aspx>.

Quels sont les types d'annonces publiées?

Les annonces officielles sont les suivantes:

Avis du gouvernement
Avis publics
Avis sanitaires
Annonces de police
Annonces aux navigateurs
Régimes de logement social
Annonces de la banque centrale
Avis de résultats d'examens
Annonces judiciaires
Annonces des autorités locales.

Quelles sont les organisations qui publient des annonces?

Les annonces officielles sont publiées par les ministères, les organismes publics, les tribunaux et les autorités locales.

L'accès aux annonces officielles est-il gratuit?

Oui.

Quels sont les types de recherches qui peuvent être effectuées?

Texte libre.

Depuis quand les annonces officielles sont-elles disponibles en format électronique?

Les annonces officielles sont disponibles en format électronique depuis juin 2003.

Est-il possible de sauvegarder des recherches et d'envoyer des notifications lorsque les critères sont remplis?

Ce service n'est pas disponible.

Dernière mise à jour: 30/12/2020

Les versions nationales de cette page sont gérées par les États membres correspondants, dans la/les langue(s) du pays. Les traductions ont été effectuées par les services de la Commission européenne. Il est possible que l'autorité nationale compétente ait introduit depuis des changements dans la version originale, qui n'ont pas encore été répercutés dans les traductions. La Commission européenne décline toute responsabilité quant aux informations ou données contenues ou visées dans le présent document. Veuillez vous reporter à l'avis juridique pour connaître les règles en matière de droit d'auteur applicables dans l'État membre responsable de cette page.